

leure vente, et aux prix les plus rémunérateurs.

Une autre précaution à prendre à l'égard de la vente des produits agricoles, lors de leur envoi sur les marchés, c'est qu'ils soient attrayants non-seulement sous le rapport de leur bonne qualité, mais que toutes les précautions possibles soient prises pour que ces produits aient une belle apparence, soient bien nets, d'une forme régulière et de même qualité, s'il s'agit de fruits ou de légumes; que pour les grains et céréales de toutes sortes, ils soient exempts de graines étrangères. De même que pour le beurre ou le fromage, les boîtes ou vaisseaux qui contiennent ces produits doivent être bien solides, bien étanches, et que toutes les précautions possibles soient prises pour assurer au beurre ou au fromage une bonne et longue conservation.

Ces précautions exigent un certain travail et même parfois quelques déboursés, mais le bénéfice que le cultivateur en retire compense amplement ces précautions et lui assurent pour l'avenir une vente certaine et régulière des produits de la ferme aux prix les plus élevés. Les exportateurs de produits agricoles qui se font un devoir d'expédier ce qu'il y a de mieux savent encourager les meilleurs fabricants de beurre et de fromage, tout aussi bien qu'ils accordent les plus haut prix pour l'achat des autres produits agricoles de bonne qualité.

Emploi du varech et du limon de terre comme amendement

Le varech, comme on le sait, est une plante à longues feuilles qui croît dans l'eau et est coriace. Il se rencontre le long du fleuve St-Laurent, en bas de Québec, sur les côtes de la Gaspésie, à la Baie des Chaleurs et dans les provinces maritimes, où l'on en fait un grand usage comme amendement, dans les cultures de toutes sortes.

Dans plusieurs pays d'Europe, on s'en sert avec avantage.

D'ordinaire on mélange trois charretées de varech par arpent de terre.

A côté de ces plantes, il y a un autre amendement : la vase ou " limon de terre, " qui est un très bon amendement pour les terres que l'on cultive en blé, en avoine, en orge, etc. Outre qu'il fait croître ces céréales avec vigueur, il les préserve de la carie, qui le plus souvent endommage grandement les récoltes. On mêle cette vase à raison de quatre charretées de vase pour une de fumier. En Europe, on préfère cette vase à la chaux qui a cependant d'excellentes qualités.

Mêlée à un quart de fumier, cette vase produit d'aussi bons résultats que le fumier même, et ses effets sont plus constants et plus prolongés.

Dans les différentes récoltes, la perte de substances salines devant nécessairement avoir lieu, soit pour une cause, soit pour une autre, quand, pendant un long espace de temps, la terre a conservé sa fertilité sans recevoir aucun engrais artificiel, il faut retirer ces matières de certaines sources. Le cultivateur comprendra aisément que quand sa terre ne tire pas de ces sources une quantité suffisante de matière saline, il doit y pourvoir par ailleurs. Les engrais salins qu'il ajouterait à sa terre, comme amendement, opéreraient en fournissant à la plante ce qu'elle n'aurait pu obtenir d'ailleurs si promptement.

On peut en faire l'essai, afin de juger de ses avantages comme amendement. L'expérience quant à cet amendement qui ne peut manquer d'être efficace, pourrait être utile à plusieurs, si elle était connue.

Principes fondamentaux d'assolements

1o. Chaque plante épuise le sol d'une manière plus ou moins grande, et on peut s'en assurer par la pratique jointe à une observation constante dans la végétation des différentes plantes que l'on cultive; l'expérience est le guide le plus sûr.

2o. Toutes les plantes n'épuisent pas le sol au même degré; il est donc important de s'assurer jusqu'à quel point.

3o. Toutes les plantes ne rendent pas au sol la même quantité ni la même qualité d'engrais.

De ces faits, il s'en suit les conséquences suivantes

1o. Quelque bien préparé que soit un sol, il ne peut longtemps et successivement nourrir les mêmes végétaux sans s'épuiser.

2o. Que chaque récolte amaigrit le sol plus ou moins, en raison que la plante qui est cultivée le rétablit plus ou moins.

3o. Des plantes à racines perpendiculaires et celles à racines horizontales doivent se succéder alternativement.

4o. Des plantes de même espèce ne doivent pas se succéder trop souvent.

5o. Des plantes favorisant chacune la croissance des mauvaises herbes ne doivent pas non plus se succéder.

6o. Des plantes épuisant grandement le sol, telles que les céréales et les plantes oléagineuses (huileuses), ne doivent pas être semées dans une terre qui n'est